

L'administration est intervenue auprès de tous les élèves de terminales pour les informer sur les filières et sur l'aspect technique du portail APB, leur expliquer les règles de base, donner quelques conseils et le calendrier à respecter.

Le portail APB est un site internet dédié à l'orientation post bac (on y trouve des renseignements sur les formations, les filières et les établissements où poursuivre ses études) mais il est surtout l'endroit unique pour faire les démarches des pré-inscriptions dans l'enseignement supérieur. Simple d'utilisation, il permet d'émettre des vœux de poursuite d'études et de suivre son dossier. .

Attention, pour pouvoir émettre des vœux, un élève de terminale doit avoir son projet personnel pour la poursuite des études. Les enjeux à ce stade sont donc plusieurs et il faut y avoir réfléchi en amont :

- 1) la durée des études,
- 2) le lieu (par ex. pour un BTS, IUT et CPGE l'élève sera encore au lycée pendant 2 ans),
- 3) choix entre établissements sélectifs (CPGE ...) ou non sélectifs (universités, mais pas toutes),
- 4)

Orientation des élèves de Fermat en 2012 (rentrée 2013) : 35 % en Sciences, 33% en droit-éco., 10% en Lettres et Sciences humaines, 18 % en médecine (PACES) et 4% divers.

1ère étape, du 20 janvier au 20 mars : inscription et saisie des vœux

- Création du profil : les élèves s'inscrivent sur le site <http://www.admission-postbac.fr/> et reçoivent en retour un n° d'identifiant et un mot de passe à conserver tout au long de la procédure, attention, ne pas le perdre, et l'adresse mail donnée par l'élève doit être valable et consultée régulièrement jusqu'à la fin du processus.

- Après connexion : les bulletins de notes trimestriels seront renseignés directement par l'établissement, les élèves sont invités à les contrôler. Les élèves qui n'étaient pas au lycée Fermat en Première ou redoublant de terminale devront saisir eux-mêmes leurs bulletins et le lycée contrôlera les données.

- Pour les Bourses : le barème est différent du secondaire et l'accès est plus facile. Existence notamment du taux 0 qui donne la gratuité aux frais d'inscription, à la sécurité sociale et inscriptions aux différents concours (simulation possible sur le site du CROUS). Si votre enfant est éligible à la bourse, en faire la demande avant le 30 mars.

- Les formations : Il est vivement conseillé de se promener dans la rubrique "formations" qui foisonnent d'informations pour collecter un maximum d'informations sur les formations, leur localisation, leurs spécificités.

- Les choix : possibilités de faire 36 choix différents avec 12 candidatures par type de formation (par ex. 12 vœux possibles en CPGE, 12 en BTS, 12 en Université...). A l'aide de menus déroulants, s'inscrire dans TOUTES les formations qui les intéressent.

S'inscrire aux formations qui n'apparaissent pas sur l'APB (Sciences po. et Université Paris Dauphine, certaines grandes écoles spécialisées) directement sur le site des établissements.

Les vœux sont inscrits jusqu'au 20 mars, après cette date, l'élève ne peut plus en ajouter.

Veiller à ce qu'il fasse au moins 1 vœu non sélectif.

2ème étape, du 21 mars au 2 avril : confirmer les vœux et envoi de certains dossiers

Les vœux inscrits sont à valider le 2 avril (ou le 1er avril, mais pas possible avant car les conseils de classes doivent être passés et les notes "basculées" sur l'APB).

Si l'élève oublie de valider, il sera considéré qu'il n'a fait que des choix universitaires.

Etre très attentifs à ce qu'il n'oublie pas de valider.

Envoyer son dossier informatiquement. Certains établissements demandent les dossiers "papier" avant le 2 avril. Il faut suivre les indications données sur le site.

Les vœux et leur classement : les vœux peuvent être classés jusqu'au 10 juin.

L'ordre des vœux est modifiable entre le 20 janvier et le 10 juin. L'ordre est libre, inter classable.

Conseils : la hiérarchie des vœux doit refléter les souhaits véritables de l'élève. Toutefois, il faut prévoir des écoles moins sélectives et avoir un dernier vœux non sélectif. Il faut donc classer les vœux en fonction de ce qu'on veut vraiment, le vœu n° 1 doit être le choix que votre enfant préfère car s'il obtient ce choix, tous les autres vœux disparaissent automatiquement. Veiller à ce que ses choix lui correspondent (environnement, conditions,...)

3ème étape, du 23 juin au 19 juillet : phase d'admission, de validation - inscriptions.

Les élèves reçoivent les réponses d'attributions de places.

Phase d'admission : l'élève doit se connecter le 23 juin à partir de 14h, il a 4 jours pour répondre.

- Son 1er vœu est validé : entre le 23 et le 27 juin l'élève confirme par un "OUI", tous ces autres vœux sont annulés.
- L'élève est encore indécis : il peut opter pour le "OUI MAIS" et attend donc d'autres réponses (jusqu'au 4 juillet). Réponse possible jusqu'au 8 juillet.
- "Non mais" : option déconseillée.
- Quand le "oui définitif" est cliqué, il faut s'inscrire dans l'établissement concerné (avant de partir en vacances sous risque de perdre sa place).
- Si un élève accepte une place dans des écoles hors APB il ne faut pas oublier de démissionner des vœux sur APB pour libérer les places.

Les élèves reçoivent des alertes et des informations par mail, **il est impératif d'avoir une adresse mail valide et consultée régulièrement !**

Ils peuvent se renseigner auprès de Mme Giffard, CPE des Terminales ou Mme Mokrani, Provisseure adjointe.

Quelques dates clés :

- 20 mars : fin inscription et saisie de tous les vœux sur le site APB
- 2 avril : validation des vœux
- le 10 juin au plus tard : valider le classement définitif

Le calendrier APB exact est détaillé sur le site <http://www.admission-postbac.fr>

Sites à consulter :

étudiant.gouv.fr
Onisep.fr
Admission-postbac.fr
Cnous.fr

Quelques informations supplémentaires (questions / réponses en fin de réunion) :

- Si aucune réponse reçue par mail, il faut se connecter le 23 juin pour voir s'il y a des réponses et valider par "oui", "oui mais", etc...
- La conseillère d'orientation du lycée a donné aux élèves les infos sur les filières universitaires : certaines Universités sont sélectives (droit/anglais...), d'autres non. Attention à ordonner correctement et placer les sélectives avant les non sélectives. Les jeunes peuvent être aidés et conseillés par Mme Lorfoeuvre.
- Les conseils de classes des deux premiers trimestres de Terminale donnent un avis sur la pertinence des choix des élèves, puis le proviseur donne un avis sur l'adéquation entre le profil et les formations demandées.
- Les toulousains centre ville non pas de place à l'internat Fermat.

Se référer au calendrier et à la procédure publiés sur <http://www.admission-postbac.fr/>